

FAMILLES D'ADULTES DISPARUS: TROUVER DE L'AIDE



Couverture avant

La conception originale du graphique a été créée comme logo pour la 5^e semaine nationale de la sensibilisation aux victimes d'actes criminels, 2010. L'original peut être trouvé à:

[Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels 2010.](#)

Le graphique a été modifié afin de montrer les photos d'individus disparus prises à partir du site Web « Ontario's Missing Adults ». Il s'agit d'affaires en cours.

Rangée 1:

[Michael Bailey](#) - disparu depuis avril 2007 de Thunder Bay, Ontario.

[Nation River Lady](#) - femme non identifiée découverte au mois de mai 1975 à Casselman, Ontario.

Rangée 2:

[Gary Newman](#) - disparu depuis mai 2005; retrouvé en mai 2014; enquête sur homicide en cours.

[Alexandra Flanagan](#) - disparue juillet 2007; retrouvée 2008; suspect présentement en attente de procès.

[Roscoe Echo](#) - l'homme non identifié a découvert le septembre 1988, Sainte Catharines, Ontario.

[Robbie Aho](#) - disparu depuis octobre 2009 de Marten River, Ontario.

Rangée 3:

[Evil Eye Guy](#) - homme non identifié découvert au mois d'octobre 1989, près de Napanee, Ontario.

[Lois Hanna](#) - disparue depuis juillet 1988 de Kincardine, Ontario.

L'organisme « Ontario's Missing Adults » désire remercier le Ministère de la Justice Canada pour le financement accordé, provenant du Fond d'aide aux victimes, sans lequel, la publication de cette brochure n'aurait été rendue possible.

Toutes les opinions émises dans cette brochure sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Ministère de la Justice Canada ainsi que celles du Gouvernement du Canada.

Vous pouvez faire parvenir vos questions et commentaires à [Lusia Dion](#).

Cette brochure ne peut être reproduite ou modifiée, en tout ou en partie, sans avoir reçu le consentement écrit du Ministère de la Justice Canada ou celui de l'auteur.

INTRODUCTION.....	5
ADULTES PORTÉS DISPARUS.....	6
Raisons pour lesquelles des adultes sont portés disparus.....	6
CONTACTER LES SERVICES POLICIERS.....	7
Le représentant de famille.....	7
Dépôt d'un rapport de personne disparue.....	7
Autres questions à discuter avec les services policiers.....	8
Contact avec les services policiers durant le cours de l'enquête.....	9
DOCUMENTER VOS ACTIVITÉS ET ACTIONS.....	10
ÉTABLIR CONTACT POUR DE L'AIDE AFIN DE LOCALISER VOTRE ÊTRE CHER.....	11
Accroître la sensibilisation via les médias.....	11
Se préparer à s'associer avec les médias.....	11
Discuter, dans un premier temps, avec les services policiers.....	11
Préparation des renseignements.....	12
Contacter les médias traditionnels.....	13
Considérations supplémentaires.....	13
Une fois la demande d'entrevue accordée.....	14
À la suite de l'entrevue.....	14
Créer des affiches.....	15
Utilisation de l'Internet et des médias sociaux pour augmenter la sensibilisation.....	16
Utiliser l'Internet et les médias sociaux pour conduire des recherches.....	17
ORGANISMES OFFRANT DES SERVICES DE RECHERCHES.....	18
Croix-Rouge – Rétablissement des liens familiaux.....	18
Armée du Salut – Service de recherche familiale.....	18
SOUTIEN POUR VOUS ET VOTRE FAMILLE.....	19
Protéger votre vie privée.....	19
Protéger votre bien-être émotionnel en ligne.....	19
DÉVELOPPER UN RÉSEAU DE SOUTIEN.....	20
Groupes de support en ligne.....	20
Prendre soin de vous.....	20
RESSOURCES ADDITIONNELLES.....	22
Service Info Santé Mentale Ontario.....	22
Association Canadienne pour la Santé Mentale Ontario.....	22
ADULTES PORTÉS DISPARUS ET LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE.....	23
Les adultes disparus sont-ils victimes d'actes criminels?.....	23
Quelle est l'importance?.....	23
Organismes oeuvrant avec les victimes d'actes criminels.....	23

Familles d'adultes disparus: Trouver de l'aide

INTRODUCTION

Cette brochure est conçue pour fournir des renseignements aux familles dont des adultes sont portés disparus à long terme, relativement aux sujets suivants:

- Dépôt d'un rapport de personne disparue auprès des services policiers
- Assistance dans la recherche des êtres chers
- Trouver les services de soutien et ressources pour les membres des familles

Notre but est de répondre à certaines questions soulevées par les familles d'adultes portés disparus à long terme. Nous fondons espoir que toute personne, ayant des questions de nature similaire, trouvera à travers cette brochure, une source de renseignements utiles qu'elle décidera de réviser en temps et lieu opportun.

Les renseignements fournis représentent une vue d'ensemble très générale des implications émanant lorsque des adultes qui nous sont cher quittent et ne reviennent pas dans un court laps de temps. Quoi que des questions plus spécifiques, telles que les effets psychologiques sur les membres des familles à la suite de cas de disparitions à long terme, soient importantes, elles sont hors de la compétence de cette brochure.

Le contenu de la brochure est basé selon les demandes de renseignements reçus par l'organisme « Ontario's Missing Adults » ainsi que des communications personnelles entre l'auteur, les familles et les services policiers.

L'organisme « [Ontario's Missing Adults](#) » a été fondé selon la croyance qu'une approche d'équipe entre les services policiers et les familles est nécessaire pour rejoindre le grand public et récolter des renseignements permettant de retracer des adultes portés disparus. De fait, au lieu de doubler les actions, le travail d'un groupe peut mettre en valeur les activités de l'autre. Cette théorie du travail d'équipe est sous-entendue dans la plupart des renseignements contenus dans les pages qui suivent.

Cette brochure sera mise à la disposition du public lors de la 5^e Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels (du 18 au 24 avril 2010). Le thème choisi pour la tenue des événements cette année est « Chaque victime compte ». Malgré que tous les adultes disparus ne soient des victimes d'actes criminels, jusqu'à temps que le sort de ces personnes manquantes soit connu, leurs familles et amis ont besoin de renseignements et de soutien.

Tout personne adulte manquante est importante. Les membres des familles et les amis qui sont sans nouvelles le sont tout autant ...

... parce que chaque victime compte.

ADULTES PORTÉS DISPARUS

Peu de gens sont bien préparés et prêts lorsque survient la disparition d'un être cher. La famille et les amis sont alors souvent confrontés à des situations qui leur sont inconnues et vivent des émotions également inconnues et pour lesquelles, il n'existe aucun manuel d'instruction.

La grande majorité des personnes portées disparues sont retrouvées dans un court délai. Les cas échéants deviennent alors des cas de « disparition à long terme ». L'organisme « Ontario's Missing Adults » définit les cas de long terme comme étant ceux dont les personnes sont portées disparues depuis six mois et plus.

Quelques familles doivent vivre avec un sentiment d'incertitude relativement au sort réservé à leur proche pour plusieurs années. Malheureusement, quelques parents ne connaîtront jamais le sort des certains adultes portés disparus.

Raisons pour lesquelles des adultes sont portés disparus

L'idée générale commune expliquant la raison pour laquelle les adultes sont portés disparus est qu'ils/elles ont simplement décidé de changer de vie, de s'éloigner de leur quotidien. Pour certains, il s'agit effectivement de la bonne explication. Cependant, plusieurs autres sont portés disparus pour différentes raisons. Les cas de mésaventures, d'accidents, de dettes, d'histoires de famille, de question de santé mentale, de dépendance et de toxicodépendance et, d'abus ne sont que quelques-unes des causes.

Peu importe à quand remonte la disparition d'un être cher, une première étape-clé est de remplir et déposer un rapport de personne disparue auprès des services policiers. Ceux-ci constituent en effet, la meilleure ressource pour aider à localiser des personnes portées disparues.

CONTACTER LES SERVICES POLICIERS

Le représentant de famille

Avant de contacter les services policiers, il pourrait s'avérer intéressant de choisir un membre de votre famille pour agir à titre de représentant. Ce faisant, notez qu'il ne prévient aucunement les autres membres de la famille à fournir des renseignements aux policiers.

Choisir d'avoir un unique point de contact réduit la possibilité d'informations contradictoires pouvant résulter du fait de faire affaire avec plusieurs membres d'une même famille.

Le fait de désigner un représentant familial permet aux services policiers de savoir qui contacter pour fournir les mises à jour par rapport à l'enquête. Ceci facilite également le développement et l'établissement d'un lien de convivialité et de confiance au niveau de la communication entre le représentant de la famille et le policier chargé du dossier.

Lors du contact avec les services policiers, il est impératif de fournir le nom ainsi que les coordonnées du représentant familial choisi. Il n'est pas obligatoire de choisir un représentant de famille et ceci ne devrait aucunement vous empêcher de contacter les services policiers. D'ailleurs, un tel représentant peut être appointé en tout temps.

Dans l'éventualité que ce représentant familial devienne non disponible, il est important d'aviser les services policiers du nouveau contact qui le remplacera.

Comme dans tout autre profession et métier, certains membres des corps policiers sont plus communicatifs que d'autres. Ne vous découragez pas. Agir à titre de représentant de la famille ne devrait qu'améliorer le niveau des communications.

Pour en connaître d'avantage à propos du déroulement des événements lorsque vous contactez les services policiers, se référer au document intitulé « [Missing Person's Checklist](#) », conçu par le comité « Provincial Partnership Committee on Missing Persons » de la Saskatchewan.

Dépôt d'un rapport de personne disparue

Même si votre proche manque à l'appel depuis des mois, des années, voire même des décennies, il est toujours important de remplir un rapport de personne disparue.

Les services policiers sont fort au courant et comprennent que les disparitions d'adultes ne sont nécessairement rapportées immédiatement. Quelques-unes des raisons du délai du dépôt de rapport sont:

- Une séparation entre la personne manquante et les membres de la famille
- Une relation familiale caractérisée par de rares contacts
- La croyance que la personne disparue reviendra avec le temps
- Par souci pour ne pas causer de complications légales à la personne manquante
- La croyance que la personne disparue pourrait être trouvée sans nécessité l'implication des services policiers
- Un vent de changement avec le temps par rapport au niveau d'inquiétude au sujet de la personne disparue

Être embarrassé ou se faire du souci de ne pas avoir rapporté le fait plus tôt ne devraient vous freiner de contacter les services policiers.

Lors de vos discussions avec le policier, restez le plus candide possible à propos du style de vie, des habitudes et des circonstances entourant la disparition de l'être cher. Même si certains détails sont négatifs, il est important d'informer et de fournir tous les détails aux services policiers afin de leur permettre de bien comprendre les circonstances menant à cette disparition.

Si vous êtes inquiet par rapport à certains renseignements, n'hésitez surtout pas d'en discuter avec le policier. Il peut être possible de garder certains détails, privés et confidentiels.

Notez le prénom, nom, grade, numéro de matricule ainsi que tous les coordonnées du policier à qui vous remettez le rapport de personne disparue. N'oubliez pas de demander le numéro du rapport au cas où le policier ou l'enquêteur chargé du dossier à l'origine soit affecté à une autre unité plus tard.

Autres questions à discuter avec les services policiers

Une fois le rapport de personne disparue complété et déposé, vous allez probablement vouloir savoir ou clarifier les points suivants:

- Du déroulement à la suite du dépôt du rapport
- Si tout autre renseignement sera nécessaire
- Si les services policiers émettront un communiqué de presse
- Comment la famille devrait traiter dans l'éventualité qu'elle soit contactée par les médias
- Les autres activités que vous planifiez (affiche, Facebook, etc.)
- Le nom et les coordonnées de la personne à contacter en cas de détails additionnels à fournir
- Si le policier détient assez d'informations pour envoyer le dossier de votre être cher dans la base de données du Centre d'information de la police canadienne (CIPC).

!! Dans l'éventualité d'une réponse négative, informez-vous pour savoir quand une entrevue plus détaillée aura lieu ainsi que les renseignements que vous pourriez devoir préparer à l'avance. !!

Quelle est l'importance d'inscrire le dossier au Centre d'information de la police canadienne?

Une fois la description de l'être cher donnée et son statut de personne disparue inscrit dans la base de données du CIPC, ces renseignements deviennent alors disponibles à tous les corps policiers à travers le Canada.

Contact avec les services policiers durant le cours de l'enquête

Le représentant de la famille peut, en tout temps, contacter le policier chargé du dossier pour toute question au sujet du déroulement de l'enquête.

Malheureusement, les enquêtes reliées aux personnes adultes disparues prennent parfois plusieurs années à solutionner. Si tel devenait le cas pour votre dossier, vous pourriez établir un calendrier de communication. Ceci peut se faire par conversation téléphonique ou encore par le biais de courriel.

- Parfois s'il s'agit d'une longue enquête, le policier ou l'enquêteur peut hésiter de contacter la famille s'il n'y a aucune nouvelle information, aucun nouveau développement. Ce manque de communication réside simplement par souci de la part du chargé du dossier pour ne pas bouleverser les membres de la famille. Il peut alors devenir important de discuter de ce point pour rassurer les membres de la famille que le dossier n'a pas été oublié.
- Dans l'éventualité que les communications deviennent contrariantes ou difficiles, il est soit possible d'augmenter la période de temps entre les contacts, de changer le représentant familial ou encore, de laisser la famille initier le contact.

Si vous êtes le représentant familial, vous devez garder les services policiers informés de tout changement ou autre modification de vos renseignements de contact.

Dans l'éventualité que quiconque vous contacte pour vous fournir des renseignements, avisez le chargé du dossier de votre conversation. Vous devriez par ailleurs, encourager votre interlocuteur pour qu'il/elle prenne contact avec les services policiers directement; ces derniers voudront effectivement discuter avec la personne concernée afin d'avoir plus de détails.

Si votre pronostiqueur est inquiet par rapport aux notions de confidentialité ou d'anonymat, vous pouvez lui suggérer de contacter l'organisme « Crime Stoppers » pour donner ses renseignements.

DOCUMENTER VOS ACTIVITÉS ET ACTIONS

Une période où un proche est manquant en est une remplie d'une charge émotionnellement très lourde pour tous. Pour aider à se souvenir des détails importants et des démarches entreprises, débutez à écrire un journal le plus tôt possible.

Inscrivez-y tous les détails et renseignements fournis aux services policiers à propos de votre dernier contact avec la personne disparue. Personne n'est à l'abri d'une mémoire qui pourrait faire défaut et oublier avec le temps. Vous pouvez demander une copie du rapport initial de police et l'inclure dans votre dossier.

Inscrire les noms et prénoms, leur fonction et les coordonnées de chaque personne avec qui vous avez traité en lien avec votre être cher disparu. Il est également bon de noter la date et l'heure de chaque conversation.

Documentez les détails de la conversation le plus tôt possible. Assurez-vous de surligner tout suivi qui doit être entrepris et d'inscrire le nom de la personne qui sera responsable.

Dans l'éventualité que votre moyen de communication choisi soit par courriel, conservez toute information pertinente en un seul et même dossier. Ceci peut vous aider à garder les renseignements bien organisés et offrir l'opportunité, par le fait même, d'établir un calendrier de vos actions. Il y a fort à parier que vous recevrez sûrement des courriels de personnes que vous ne connaissez pas.

Si d'autres membres de la famille ou des amis vous assistent pour contacter le grand public, par le biais de l'Internet ou encore d'autres organismes de recherche, demandez-leur de vous transmettre les renseignements de contact de chaque personne afin que vous puissiez conserver les informations.

Dressez une liste des personnes-clés ainsi que leurs coordonnées de manière à avoir les informations disponibles et sous la main en tout temps.

Considérez ouvrir un compte courriel distinct où vous pourrez conserver toute correspondance. Ceci présente l'opportunité à quiconque de vous contacter, tout en vous permettant de protéger vos contacts personnels.

ÉTABLIR CONTACT POUR DE L'AIDE AFIN DE LOCALISER VOTRE ÊTRE CHER

Il arrive fréquemment que les membres de la famille expriment le besoin de prendre part aux activités de recherche comme un moyen de faire face à la situation, dans le but de rester actifs ou encore, d'assurer que tout ce qui peut être fait le soit afin de retrouver leur proche manquant.

Malgré que votre premier instinct après avoir contacté les services policiers serait de contacter les médias, il s'avère important de prendre du temps pour se préparer, ce qui en retour contribue à limiter l'éventualité de regret dans le futur.

Accroître la sensibilisation via les médias

Augmenter la sensibilisation de la disparition d'un être cher demeure un moyen très efficace pour redoubler les possibilités de le retrouver.

Soyez avisé et surtout préparé à perdre une certaine part de votre vie privée lorsque vous utilisez les médias pour demander de l'aide. Ceci étant ainsi, il devient alors plus facile d'équilibrer le désir de donner des renseignements et le besoin de vous protéger, de protéger votre famille ainsi que la personne disparue.

Le réseau médiatique comprend les moyens traditionnels, tels la télévision, la radio et les journaux. Il inclut également l'Internet et les médias sociaux. Utiliser différents genres de médias permet de rejoindre différentes audiences.

Se préparer à s'associer avec les médias

Discuter, dans un premier temps, avec les services policiers

Une fois votre décision prise pour contacter les médias, discuter avec le policier ou l'enquêteur affecté à votre dossier devient essentiel.

Dans un cas où l'enquête au sujet de la disparition de votre être cher est de nature criminelle, il se peut que vous deviez attendre avant d'approcher les médias. Si le simple fait d'impliquer les médias à certains stades interfère avec l'enquête en cours, retarder l'implication des médias est alors impératif. Si tel était le cas, essayez de savoir quand serait une meilleure période pour le faire.

Lors de la discussion, informez-vous auprès du policier ou de l'enquêteur si il/elle pourrait référer votre famille à des journalistes avec qui les liens sont déjà établis. Dans le cas négatif, adressez-vous au chargé des relations avec les médias des services policiers pour savoir si ce dernier peut vous recommander quelqu'un.

Demandez si le policier est prêt à prendre part à la communication de la nouvelle.

Informez-vous pour savoir si les services policiers sont disposés à émettre un communiqué de presse pour demander de l'aide afin de retracer la personne disparue. Selon les politiques du média choisi, la couverture médiatique de la nouvelle peut demander que les services policiers émettent un communiqué de presse. Cette condition est plus souvent associée aux cas de personnes très récemment disparues.

Vérifiez si certains renseignements provenant des services policiers qui ont été confiés aux membres de la famille devraient demeurer confidentiels.

Bien s'assurer de déterminer les informations de contact à transmettre pour les tuyaux et renseignements. Il est possible que les services policiers aient un numéro de téléphone dédié aux

renseignements du public. Toujours y joindre le numéro pour rejoindre l'organisme « Crime Stoppers » étant donné que certaines personnes qui voudraient divulguer des informations s'empêchent de le faire pour des questions d'anonymat ou de confidentialité.

Avisez les services policiers des détails à propos de la couverture de l'histoire de votre proche et du calendrier de diffusion des médias choisis. Une fois la nouvelle émise, informez-vous auprès des services policiers si des informations ont été recueillies. Dans l'éventualité que les renseignements provenaient d'un lieu spécifique, vous pourriez considérer apposer des affiches dans ces environs.

Préparation des renseignements

Avant de contacter quel que média que ce soit, il est très important de décider quels renseignements peuvent être rendus publics et quels autres doivent demeurer privés.

Malgré qu'un bon nombre d'informations soit nécessaire, certains détails le sont moins ou pas du tout. Par exemple, certains renseignements de nature confidentielle faisant état des finances, de relations personnelles, de difficultés d'emploi, de l'état de santé, de préoccupations relativement à l'état de santé mentale, d'histoire de dépendance ou de passé criminel.

Une bonne façon de déterminer quelle information inclure ou exclure, les membres de la famille devraient considérer comment le membre disparu pourrait se sentir si il/elle retrouvait ses détails de vie étalés dans les médias. Se sentirait-il/elle **embarrassé(e), fâché(e) ou encore en danger** au point de refuser de reprendre contact ? Il est important de toujours se demander si la publication de certains détails est vitale ou non pour retrouver la personne disparue.

Toutefois, il y a toujours moyen de mentionner certains détails délicats tout en respectant le droit à la vie privée de l'être cher. Par exemple, dans le cas d'une personne qui souffre d'une maladie laquelle est contrôlée par médication, vous pourriez laisser les médias savoir que la personne disparue doit prendre une dose de médicaments quotidiennement. Les détails spécifiques relatifs n'ont pas besoin d'être connus.

Les renseignements personnels tels, le numéro d'assurance sociale (NAS), le permis de conduire, le numéro du passeport, les informations bancaires, le plan de l'Assurance-santé de l'Ontario (OHIP), le numéro d'enregistrement de naissance ou les informations relatives aux cartes de crédit, ne doivent **jamais** être rendus publics. Ces renseignements ne devraient être divulgués qu'aux services policiers ou autres organismes de recherche reconnus. Lorsque les informations sont partagées, elles devraient l'être confidentiellement.

Tout renseignement divulgué via quel que média que ce soit appartient alors au domaine public.

Dorénavant source publique, contrôler comment et à quelles fins le renseignement est utilisé ou encore, le taire peut être impossible.

Contacter les médias traditionnels

Si la disparition de votre être cher n'a jamais été publiée auparavant ou, ne l'a pas été depuis une longue période de temps, utiliser les médias peut s'avérer un bon moyen pour revitaliser l'intérêt accordé au dossier.

Songez-y pour rappeler une date importante (i.e. porté disparu depuis un mois, trois ou six mois, un an) ou encore, marquant une fête spéciale (i.e. Noël, veille du Jour de l'An, Fête des mères, etc.).

Avant de contacter les médias, soyez prêt pour fournir une description physique, des photos récentes et quelques détails des circonstances entourant la disparition. Ayez en votre possession les numéros de téléphone à contacter ou autres détails pertinents pour soumettre des renseignements aux services policiers et à l'organisme « Crime Stoppers ».

Prenez contact avec l'éditeur ou le bureau des nouvelles du média choisi pour demander de couvrir la disparition de votre être cher. Assurez-vous de bien mentionner à quand remonte sa disparition.

Offrez une entrevue avec un membre de la famille. Une histoire racontée par une personne qui a un lien de parenté avec celle portée disparue peut créer un effet plus significatif. Toutefois, si l'entrevue n'est pas possible, demandez tout de même une couverture médiatique du cas de disparition.

Si possible, demandez de l'aide à des membres de la famille ou des amis de confiance pour prendre contact avec les médias. Vous pouvez également concevoir une affiche ou une déclaration que d'autres peuvent faire parvenir aux médias en votre nom.

Les renseignements suivants à propos de votre proche disparu devraient être inclus:

- Photos récentes de la vie courante
- Description physique dont la grandeur, le poids, la couleur des cheveux, la couleur des yeux ainsi que l'âge au moment de la disparition
- Identifiants/marques uniques tels des cicatrices, des tatouages, le port de la barbe ou d'une moustache (chez les hommes), des manières et particularités, etc.
- Détails sur les vêtements portés au moment de la disparition, si disponibles
- Date, heure, lieu et tout autre détail important en lien avec le dernier contact
- Ne pas inclure votre information de contact personnel (Se référer à rubrique [Protéger votre vie privée](#))
- Ne pas inclure de numéros d'identification personnelle (Se référer à rubrique [Préparation des renseignements](#))
- Numéros pour contacter les services policiers ou l'organisme « Crime Stoppers » pour quiconque aurait des renseignements à transmettre.

Dans l'éventualité qu'un média refuse votre demande, frappez à d'autres portes. Malgré qu'il soit facile de se décourager, gardez espoir. Plus grand est le nombre de médias que vous contactez, plus grandes sont les chances que la disparition de votre être cher soit diffusée.

Considérations supplémentaires

Si vous considérez un article anniversaire et si le temps le permet, il peut être intéressant de regarder de plus près les reportages écrits par des journalistes, spécialistes des intérêts humanitaires et criminels. Passer en revue la manière dont les journalistes ont traité des cas de personnes portées disparues et de leurs familles dans le passé, peut vous aider à décider s'il y a des journalistes particuliers ou des publications spécifiques avec lesquels vous voudriez traiter.

Choisir les publications, les journalistes basé sur le fait qu'ils soient sensibles/sympathiques à la cause, attention de ne pas faire état de détails à grande sensation et ne pas incorporer trop de renseignements personnels.

Une fois la demande d'entrevue accordée

Si cela n'est pas encore fait, décidez quels renseignements vous devez partager et lesquels vous êtes prêt à partager.

Demandez la liste des questions qui seront posées au cours de l'entrevue. Il est fort possible que la liste complète ne soit pas disponible, cependant, vous devriez recevoir les grandes lignes et idées directrices des sujets de discussion durant l'entrevue.

Vous pouvez préparer à vos réponses à l'avance. Dressez une liste des points à couvrir durant l'entrevue aide à réduire le niveau d'anxiété.

En cours d'entrevue, il est possible qu'on vous demande votre opinion relativement au sort qui aurait pu être réservé à votre proche disparu. Si vous n'êtes pas à l'aise de répondre, répéter les faits peut aider. En réitérant ce qui est connu, vous réduisez les chances de détourner la conversation vers des idées de spéculation.

Alors qu'il s'installe un certain niveau de « donnant-donnant » au cours d'une entrevue, la personne interviewée a le droit de refuser de répondre à certaines questions.

N'oubliez pas de fournir les numéros pour contacter les services policiers traitant le cas ainsi que ceux de l'organisme « Crime Stoppers » (1-800-222-TIPS ou 1-800-222-8477), afin de permettre à quiconque de pouvoir transmettre des renseignements à propos de votre proche disparu.

À la suite de l'entrevue

Trouvez la date à laquelle l'entrevue sera diffusée et avisez votre contact des services policiers.

Dans le cas d'une entrevue télévisée ou radiophonique, demandez au journaliste de vous fournir une copie originale de l'entrevue pour vos dossiers.

Ce type d'entrevue médiatique en rapport avec des proches portés disparus peut être chargé d'émotions. Après avoir donné l'entrevue, accordez-vous du temps pour relaxer.

Tentez de ne pas réfléchir à l'entrevue donnée ou à ce que vous auriez souhaité dire différemment. Au lieu, attribuez-vous un mérite pour votre accomplissement. Cette entrevue élargira les horizons en permettant à plus de personnes d'être au courant de la disparition de votre être cher.

Créer des affiches

Les affiches sont un bon moyen d'informer le grand public à propos d'importants détails de votre proche disparu. Elles sont facilement distribuables par courriel, avec les amis et les collègues. Utiliser les affiches s'avère une excellente façon de maintenir une constance sur les informations divulguées.

En plus de les distribuer via courriel, vous pouvez faire imprimer des copies afin que des volontaires les installent dans les alentours où votre proche a été vu la dernière fois. N'oubliez pas de toujours obtenir la permission avant de placarder des édifices, des vitrines de magasin, des arrêts et stations de divers transports publics et tout autre endroit. Ceci réduit en fait les possibilités que vos affiches soient enlevées et détruites.

Laissez amis et volontaires faire la distribution des affiches. Vous pourrez ainsi réduire votre charge de travail en plus de permettre à ceux qui se font du souci pour votre proche d'aider et d'apporter leur contribution aux recherches.

Si vous soupçonnez que la disparition de votre être cher soit reliée à une activité criminelle, portez une attention particulière au choix des photos. Ne sélectionner que des photos où le disparu est seul afin de protéger les autres membres de la famille.

Toujours prendre en considération qu'un individu criminellement responsable d'une disparition peut utiliser vos renseignements à son avantage pour éviter d'être découvert et arrêté, pour surveiller le déroulement de l'enquête ou encore pour s'inventer un alibi. Consulter la division des enquêtes des services policiers est impératif si vous croyez qu'il s'agit d'un acte criminel.

Utilisation de l'Internet et des médias sociaux pour augmenter la sensibilisation

Les médias sociaux et l'Internet peuvent s'avérer des outils très efficaces pour augmenter la sensibilisation. Chacun offre un grand potentiel pour rejoindre ceux qui ne font pas référence aux médias traditionnels.

Les points suivants se rapportent aux outils populaires de l'Internet tels Facebook et les sites Web personnels. Tout comme la démarche avec les médias traditionnels, la protection des renseignements de votre proche disparu ainsi que les vôtres, dès le début de la démarche, est plus facile et plus recommandable que de tenter de contrôler les informations une fois diffusées.

Également tel que la démarche avec les médias traditionnels, ne jamais dévoiler les numéros d'identification personnelle tels, le numéro d'assurance sociale (NAS), le permis de conduire, le numéro de passeport, les informations bancaires, etc. sur Internet. Étant donné que le vol d'identité demeure toujours un risque, ne pas divulguer la date de naissance de l'être cher.

S'il y a quel que renseignement que ce soit que vous désirez faire connaître à certaines personnes que vous connaissez bien, faites-le de manière confidentielle.

Pour aider à augmenter le niveau de l'exposition, songez à utiliser une combinaison des mots-clés suivants et du nom de votre proche dans la nomenclature de votre groupe:

- Personne disparue
- Porté disparu
- Aidez à retrouver
- Aidez-nous à retrouver

Une fois fin prêt, envoyer le message à tous vos amis et connaissances en leur demandant à leur tour de le retransmettre à tous leurs contacts.

Ajoutez les renseignements de votre être cher aux groupes et sites Web déjà existants. Recherchez les regroupements qui représentent des personnes portées disparues de votre ville, province ou pays et demandez que vos renseignements y soient annexés.

Rappelez-vous que votre proche pourrait avoir accès aux informations. La rubrique [Préparation des renseignements](#) discute et offre quelques suggestions à propos du dévoilement des renseignements et des détails plus personnels.

Utiliser l'Internet et les médias sociaux pour conduire des recherches

En plus de pouvoir y afficher des renseignements, l'Internet et les médias sociaux offrent une multitude de façons pour rechercher en ligne les proches qui vous sont cher.

Effectuez des recherches en utilisant son nom, ses surnoms ou faux noms. Inscire le nom de jeune fille ou encore, une combinaison des deux noms peut également produire des résultats.

Préoccupez-vous de tous les regroupements auxquels votre proche s'est intéressé dans le passé et vérifiez pour tout message possible.

Demandez à d'autres membres de la famille et à des amis de jeter un coup d'œil attentif aux comptes courriel et aux regroupements également.

Vérifier les différents bottins (i.e. [Canada411](#)) ou tout autre répertoire sur une fréquence régulière.

Les écoles, les loisirs, les activités spéciales ou les organismes avec lesquels votre proche a été impliqué ou faisait partie de, au moment de sa disparition constitue des bons points de départ pour vos recherches.

Même si vos recherches ne sont point fructueuses la première fois, le fait de les répéter et de revisiter les mêmes sites sur une base régulière peut vous permettre de découvrir de nouveaux indices. Des recherches de type automatisé sont également possibles.

ORGANISMES OFFRANT DES SERVICES DE RECHERCHES

Il arrive parfois que les membres d'une même famille perdent tout simplement contact en eux. Si tel est votre cas, les organismes mentionnés ci-bas peuvent vous aider à reprendre contact avec vos proches. Par contre, si vous êtes inquiet par rapport au bien-être ou à la sécurité d'un être cher, n'hésitez pas à contacter les services policiers.

Croix-Rouge – Rétablissement des liens familiaux

Le Programme de rétablissement des liens familiaux de la Croix-Rouge canadienne aide des personnes à renouer avec des membres de leur famille immédiate dont ils sont séparés à cause d'une guerre, d'un conflit interne, d'une catastrophe naturelle ou d'une autre crise humanitaire.

Généralement, la Croix-Rouge n'offre aucun service de recherche pour les gens qui ont perdu contact à travers le Canada. À noter qu'il y a exception dans les cas où la séparation se serait produite avant l'arrivée des personnes au pays.

Seul un proche parent peut faire une demande de recherche.

Ce service est gratuit.

Pour plus de renseignements à propos du service, veuillez visiter l'onglet [Rétablissement des liens familiaux](#).

Une fois le formulaire de demande complété « [Trace Request Form](#) », il doit être remis au bureau de la Croix-Rouge le plus près de chez vous.

Pour en savoir plus concernant la Croix-Rouge ainsi que tous les services offerts, n'hésitez pas à consulter le site Internet de la [Croix-Rouge](#).

Armée du Salut – Service de recherche familiale

L'Armée du Salut offre un service de recherche familiale pour les membres de familles séparés tant au Canada qu'à l'extérieur du pays.

Les demandes doivent être faites par un membre de la famille.

Ce service est gratuit. Cependant, les donations sont appréciées.

Pour de plus amples informations à propos du Service de recherche familiale, veuillez visiter le « [Family Tracing Service](#) ».

Pour de plus amples informations à propos de l'Armée du Salut et des divers services disponibles, veuillez consulter le site Internet [Armeedusalut](#).

SOUTIEN POUR VOUS ET VOTRE FAMILLE

Protéger votre vie privée

Il est très important lorsque vous êtes en quête d'informations et prenez des moyens pour sensibiliser la population à propos de la disparition de votre être cher de fournir un contact permettant de vous rejoindre pour vous offrir soutien et aiguillage. Cependant, il est tout également important de vous protéger contre les contacts ou sollicitations indésirables.

Un moyen intéressant est d'établir une adresse courriel distincte, dédiée à la recherche en utilisant un portail tel [YAHOO](#) ou [GMAIL](#). Tel que mentionné dans les pages précédentes, nommé le compte « Aidez à retrouver » et le nom de la personne recherchée définit très bien le but du compte.

Ne jamais inscrire votre numéro de téléphone personnel, votre adresse de résidence ou votre lieu d'emploi.

Selon la nature de la disparition, la divulgation de toute information personnelle telle, votre numéro de téléphone, votre adresse ou autre renseignement d'identification personnelle peut vous rendre, ainsi que votre famille, vulnérable face à des situations potentiellement dangereuses.

Prendre bien soin, avant de divulguer une information de nature personnelle, de considérer combien il pourrait en être difficile de rétablir votre vie privée à une date ultérieure.

Dans l'éventualité où vous devez afficher un numéro de téléphone autre que celui des services policiers, il serait bien de considérer de vous équiper d'un cellulaire ou autre service téléphonique lequel peut facilement être interrompu une fois qu'il n'est plus nécessaire.

Protéger votre bien-être émotionnel en ligne

L'Internet et les médias sociaux sont devenus de puissants outils pour diffuser la disparition d'un être cher. Toutefois, ces mêmes outils comportent également une certaine part de danger en s'attaquant au bien-être émotionnel des familles en cause.

Par exemple, dans les cas où le niveau de sensibilisation ainsi que la participation publique deviennent très importants, le désir et le besoin de recevoir des informations à jour, le surplus de détails et les interactions avec les familles peuvent devenir accablant. Il y a également des exemples où les groupes virtuels dont l'objectif est d'augmenter la sensibilisation et d'apporter un soutien à la famille font état de tellement de rumeurs et de spéculations de toute sorte qu'il en devient alors pénible pour les membres de la famille.

Malgré tout, de nombreux avantages ressortent de ces moyens de communication autant pour les familles, les amis que l'enquête elle-même. Au lieu de ne pas les utiliser, il suffit simplement de s'assurer de prendre les précautions nécessaires pour protéger les membres des familles face à l'exposition de dialogues affligeants et contrariants.

Au moment de concevoir une page Web ou un groupe, il peut être bénéfique de laisser un ami de confiance administrer et vérifier les messages. Malgré qu'il n'en prévienne aucunement les messages désobligeants ou les spéculations, ceci installe une certaine zone tampon pour la famille. Les membres de la famille peuvent alors choisir de prendre connaissance, ou non, des commentaires.

DÉVELOPPER UN RÉSEAU DE SOUTIEN

Pour aider en période où vous devez traiter avec la disparition d'un être cher, un solide réseau social de support peut s'avérer une ressource inestimable. Ce réseau de soutien peut s'occuper d'envoyer des courriels, de distribuer des affiches, de préparer des repas, de s'occuper des enfants ou autres. Un tel groupe d'aide contribue à réduire la charge de travail et prévenir la famille de se sentir écrasé et envahi par les événements.

Selon le genre de réseau, certains membres peuvent également offrir un support émotionnel. Ceci est d'autant plus important car il réduit la dépendance de n'avoir qu'une seule personne ou qu'un seul membre de la famille sur qui se fier pour être le pilier de tous en tout temps.

Publiciser la disparition de votre être cher au sein de votre communauté accroît la sensibilisation et permet à cette dernière de participer à un réseau d'entraide élargi pour la famille.

Parmi les autres lieux ou regroupements où se forme un réseau de soutien naturel pour les familles, on y retrouve les groupes confessionnels, les groupes sportifs ou de loisirs, les associations professionnelles ainsi que tout autre groupe communautaire dont les membres de la famille font partie.

Groupes de support en ligne

Alors qu'il peut être plus difficile de trouver un réseau de soutien pour les familles dont des adultes sont portés disparus, au sein des plus petites communautés, l'Internet permet aux familles de dépasser les frontières géographiques et d'entrer en contact avec d'autres personnes vivant des expériences semblables.

Plusieurs organismes qui ont une présence sur le Web offrent du soutien et des forums de discussion pour les familles dont des membres manquent à l'appel. Il existe, de plus, des regroupements de médias sociaux dont le but est de rassembler des familles pour leur permettre de partager renseignements et expériences.

Ultimement, la décision de partager et de participer à de tels groupes en demeure une personnelle. Il s'agit d'un choix individuel. Connaître et déterminer vos besoins aide à identifier au sein de quels organismes ou groupes vous pourrez trouver le soutien approprié.

Prendre soin de vous

Dans les cas de disparition d'une personne qui vous est cher, tout le quotidien peut devenir chambranlé et bouleversé alors que vous concentrez toutes vos activités à la recherche de cette personne. Dans l'éventualité que cette personne ne soit retrouvée dans un court délai, la frénésie et le traumatisme associés à l'expérience peuvent peser très lourd et devenir malsains.

Alors que l'attention est entièrement dirigée sur la personne disparue, il n'est pas rare que les membres de la famille placent leur bien-être bien loin au bas de leur liste de priorités.

Manger régulièrement et dormir suffisamment d'heures sont d'une extrême importance.

Quoique l'exercice quotidien soit mis à l'écart immédiatement à la suite de la disparition, c'est une bonne idée de rétablir la routine régulière le plus tôt possible.

Souvenez-vous de vous offrir le même traitement rempli d'autant de compassion et de gentillesse que vous offririez à votre meilleur ami.

Reconnaissez que vous faites absolument le meilleur que vous pouvez.

Vous ne pouvez pas toujours demeurer fort et solide – Permettez-vous de compter sur d'autres.

S'il y a quelque chose que vous n'avez pas fait, ne vous en voulez pas. Demandez de l'aide ou tout simplement, planifiez de le faire dans un proche avenir.

Prenez le temps de vous offrir quelque chose de spécial juste pour vous; que ce soit de prendre un bain pour relaxer, de prendre une marche, de vous acheter un nouveau livre, ou autre item. Souvenez-vous de vous faire plaisir.

Demeurez positif et rempli d'espoir.

Dédiiez un endroit ou un dossier spécifique pour conserver des copies d'affiches, de précieux messages, des documents d'ordinateur ou des informations médiatiques à propos de votre être cher. Il est ainsi plus facile de penser à tout ce qui n'a pas été fait.

Prendre le temps de revoir et réexaminer cet endroit ou dossier lorsque vous voulez et sentez le besoin de vous rappeler tout ce que vous avez fait et accompli.

Il arrive des situations où les membres de la famille trouvent nécessaire de refaire une mise au point de leur vie après une certaine période de temps. Ce changement de priorités peut impliquer de fermer un site Web ou de mettre fin à un groupe créé à la suite de la disparition de votre être cher. Permettez-vous de prendre les mesures nécessaires sans être envahi d'un sentiment de culpabilité – prendre soin de vous-même et/ou des autres membres de la famille est absolument impératif.

RESSOURCES ADDITIONNELLES

Si vous avez de la difficulté à faire face à la disparition d'un être cher, il peut être souhaitable de consulter et d'obtenir les conseils d'un professionnel pour vous prêter assistance. Vous n'avez pas à traverser et vivre cette période seul.

Votre médecin de famille peut s'avérer une bonne source pour vous fournir de plus amples renseignements ou des références.

Service Info Santé Mentale Ontario

Le Service Info Santé mentale Ontario (MHSIO) est un service d'information et d'aiguillage à l'échelle de la province. Le service est accessible 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, dans plus de 140 langues. Il est offert aux consommateurs, aux familles, aux fournisseurs de service et à toute personne recherchant des renseignements sur les ressources de santé mentale.

L'objectif du MHSIO vise à mettre à la disposition des appelants des options convenables adaptées à leurs besoins uniques et personnels. MHSIO tient un dépôt central de données exhaustives sur les services de santé mentale, comprenant des renseignements sur environ 300 organismes de santé mentale en Ontario offrant plus de 1 000 programmes différents.

MHSIO offre également une plateforme de communication pour chatter directement avec un des ses conseillers (Option disponible sur la version anglaise du site Internet seulement).

Tous les services sont offerts gratuitement, de façon anonyme et en toute confidentialité.

Via Internet : [Service Info Santé mentale Ontario](#)

Par téléphone : 1-866-531-2600

Association Canadienne pour la Santé Mentale Ontario

L'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) offre un vaste éventail de renseignements et de services pour les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et leurs familles. Des outils de références à propos de la santé mentale et de la gestion sont également disponibles,

Les programmes et services sont accessibles par l'entremise de 135 locations à travers le pays, soit des bureaux régionaux et des organismes communautaires.

Afin de localiser les services disponibles dans votre région, merci de visiter le site de [l'Association de santé mentale](#).

ADULTES PORTÉS DISPARUS ET LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

Les adultes disparus sont-ils victimes d'actes criminels?

La version écourtée de la réponse est - pas nécessairement. Un des défis impliquant les cas d'adultes portés disparus est qu'il n'existe aucune clause dans le Code criminel du Canada indiquant qu'il en soit une infraction pour quiconque adulte de tout simplement et de manière volontaire, s'éloigner et laisser sa vie loin derrière - assumant ici que la personne n'a commis aucun crime.

Tout adulte a le droit de quitter son entourage, de recommencer et refaire sa vie ailleurs.

Ceci étant ainsi, ce n'est qu'une fois la personne retracée que nous pouvons alors déterminer de manière définitive si elle a été, ou non, victime d'un acte criminel. Pendant tout le temps qui s'écoule avant qu'elle soit retrouvée, il s'agit seulement de pure spéculation.

Quelle est l'importance?

Sans pouvoir affirmer clairement si l'adulte a été ou non victime d'un acte criminel, le statut des membres de la famille face au système de justice pénale est incertain. Ceci se traduit par des conséquences au niveau des services disponibles et accessibles aux autres membres de la famille laissés sans nouvelles.

Dans le cas de la disparition d'un enfant, il en va de soit que les membres de la famille ont besoin de soutien et d'encouragement. Bon nombre d'organismes ont d'ailleurs été mis sur pied pour offrir les services de support appropriés. Cependant, peu de ces services sont présentement disponibles pour les familles dont les membres chers portés disparus sont des adultes.

Le besoin d'offrir des services adéquats pour les familles souffrant de la disparition de membres adultes devient de plus en plus reconnu. À ce jour, ils ne pas malheureusement pas communément disponibles.

Organismes oeuvrant avec les victimes d'actes criminels

Les organismes listés plus bas offrent services et support pour les victimes d'actes criminels. Selon la nature et les circonstances individuelles, ces organisations peuvent servir d'excellent point de départ. Chacune d'ailleurs possède des connaissances exhaustives à propos des programmes et services et peut fournir des renseignements additionnels ou de l'assistance.

Si vous vivez avec la disparition d'un être cher et que vous expérimentez des problèmes à trouver des services d'aide dans votre région, ces organismes peuvent être en mesure de vous aider.

Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes

Le Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes (CCRVC) offre support et aiguillage aux victimes ainsi qu'à leurs familles en les aidant à obtenir les services et les ressources dont elles ont besoin et par le biais de campagne de lobbying en faveur des droits des victimes, faisant valoir les intérêts et les perspectives des victimes de crimes à tous les paliers de gouvernement.

Le site Web du CCRVC fournit une importante liste de liens avec d'autres organismes et services (Sous la rubrique Liens).

Lien : [Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes](#)

Par téléphone : À Ottawa au 613-233-7614 ou encore, le numéro de la ligne sans frais, 1-877-232-2610.

Répertoire des services aux victimes – Ministère de la Justice Canada

Le Répertoire des services aux victimes est produit par le Centre de la politique concernant les victimes du ministère de la Justice du Canada. Ce répertoire se retrouve en ligne et compile les renseignements par ville, par type de services ainsi que par genre de persécution.

Veillez consulter le site Internet [Répertoire des services aux victimes](#) pour des renseignements plus détaillés.

Par téléphone : À Ottawa, au numéro 613-952-1110.